

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2016-37 du 27 octobre 2016 portant fin de fonctions
à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1630976S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu la décision du président de l'Agence française du sang agissant au nom du président de l'Établissement français du sang en date du 23 décembre 1999 nommant M. Raymond SMUCZYNSKI en qualité de secrétaire général de l'établissement de transfusion sanguine Nord de France,

Décide:

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de secrétaire général de l'établissement de transfusion sanguine Nord de France exercées par M. Raymond SMUCZYNSKI à compter du 31 octobre 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 27 octobre 2016.

Le président de l'Établissement français du sang,
F.TOUJAS